

## Vaccinations antigrippales des professionnels des laboratoires médicaux

### EXPOSÉ DE FONCTIONS

L'Association des professionnels des laboratoires médicaux de l'Ontario (APLMO) appuie les vaccinations annuelles comme la méthode la plus efficace pour prévenir contre la grippe et ses complications.

- L'immunisation annuelle devrait faire partie d'une stratégie détaillée par rapport à la sécurité au lieu de travail et des patients.
- Les membres doivent être bien informés des risques associés à la maladie à eux-mêmes, à leur famille et à ceux dont ils s'occupent.
- Les membres doivent aussi être informés des risques et des avantages par rapport à l'immunisation.
- Les membres doivent suivre les politiques de l'employeur envers l'immunisation.
- Selon le Code des droits de la personne de l'Ontario, les membres ont le droit de refuser l'immunisation.

### INFORMATION

La grippe est hautement contagieuse et chaque année, elle afflige 10 à 20 % de la population mondiale.<sup>1,2,3</sup> La grippe représente une maladie grave qui touche plus sévèrement une partie de la population :

- Nourrissons
- Femmes enceintes
- Ceux souffrant de maladies chroniques
- Patients immunodéprimés

En Ontario la prévalence des facteurs de risques médicaux augmente progressivement avec l'âge<sup>1,2</sup>

- 20-64 ans : 30 %
- ≥50 ans : 53 %
- ≥65 ans : 70 %

#### Population qui ne peut être immunisée

- Les bébés âgés de moins de six mois; une personne qui a déjà eu une réaction anaphylactique à une dose précédente ou à une vaccination antigrippale ou bien qui est allergique au composant du vaccin.
- Un patient immunodéprimé peut en général recevoir un vaccin inactif, mais il pourrait ne pas développer d'immunité.
- Même que les personnes âgées sont immunisées, elles peuvent ne pas développer des niveaux adéquats d'immunité provenant du vaccin.

Ces groupes vulnérables sont mieux protégés lorsque leur famille et la communauté qui les entourent ont été immunisées.